



Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'ÉDITO

Les étés se suivent et ne se ressemblent pas (tant mieux pour la canicule), mais cet été maussade ne doit pas faire oublier (comme je vous le disais déjà dans le Petit Péronnais précédent) que l'eau est un bien précieux qu'il faut savoir économiser même si nous n'avons pas eu d'arrêté préfectoral réglementant ou interdisant l'arrosage des pelouses et jardins ou le lavage des voitures.

Toujours dans le dernier Petit Péronnais, je vous entretenais également de l'Ecomarché. Nous avons maintenant plus de précisions quant à son ouverture, prévue en mars – avril 2005. Les personnes qui désirent travailler pour ce nouveau magasin peuvent envoyer en mairie une lettre de motivation et un curriculum vitae que nous ne manquerons pas de faire suivre au futur gérant.

Pour la rentrée des classes, le conseil municipal a décidé la création d'un « bungalow » pouvant accueillir 2 classes. La classe encore inoccupée à l'étage de l'école de la Fontaine sera prise par la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), il n'y a donc plus de place pour assurer les cours de musique, d'anglais, pour passer les visites médicales ou pour les réunions du Conseil d'Ecole ; voici qui justifie la première classe. Pour la deuxième classe, il manquait à l'inscription de fin d'année scolaire six enfants pour créer un nouveau poste, nous avons préféré prendre les devants, ne sachant pas si de nouveaux enfants s'inscriront à la rentrée ? Ce nouveau bâtiment ne sera opérationnel qu'en janvier, l'Académie Nationale ne nous a confirmé officiellement la création de la CLIS que fin juin ; le temps de déposer le permis de construire (3^e semaine de juillet) plus le temps d'instruction du dossier et des délais légaux d'opposition font que nous ne pourrons entreprendre la construction qu'au mois de novembre.

Enfin comme l'été est toujours plus calme au niveau de l'avancement des dossiers je profite de l'occasion pour rappeler certaines lois, arrêtés ou tout simplement certaines règles élémentaires de vie en communauté :

La divagation des chiens est interdite. Une fourrière intercommunale est en place à Gex, tous les chiens que nous pourrions attraper y seront transférés.

Toujours au sujet des chiens, il est aberrant de voir certains propriétaires laisser leur cher toutou faire ses besoins dans des lieux publics. La campagne autour de nous est quand même assez grande.

Les travaux bruyants (tonte, élagage, construction etc...) sont interdits le samedi de 12 h. à 15 h. et après 19 h., le dimanche et les jours fériés ils ne sont autorisés qu'entre 10 h. et 12 h.

Les feux de broussailles, d'élagage ou de gazon sont interdits, la déchetterie est là pour ça.

Ce ne sont que quelques règles pas difficiles à appliquer qui ont l'avantage de faciliter un bon voisinage.

Avant de terminer cet édit, je voudrais féliciter chaleureusement Franck LEVRIER qui est devenu, avec ses collègues des Jeunes Sapeurs Pompiers de Thoiry Sud Gessien, **champion de France** lors du 13^e rassemblement technique national des jeunes sapeurs pompiers de France.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras

Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	

Saint-Jean de Gonville

Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
--------------	----------------

Collonges

Maury M.H.	04 50 56 71 00
------------	----------------

PEDIATRE

Saint-Genis

Guy	04 50 42 20 11
-----	----------------

PHARMACIES

Thoiry

Les Monts Jura	04 50 41 20 31
----------------	----------------

Collonges

Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17
------------------	----------------

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi :

-de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00

-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00

-tous les **dimanches matin**: de 9 h 00 à 12 h 00

-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Service objets encombrants
04 50 20 65 86

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
--------	----------------

fax 04 50 56 37 46

Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
-----------------------------	----------------

E D F	04 50 41 77 22
-------	----------------

La Poste	04 50 56 42 22
----------	----------------

France-Télécom	1014
----------------	------

Trésorerie Gex	04 50 41 51 01
----------------	----------------

Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la
poste le mardi de 8h30 à 11h30

CENTRE MEDICO-SOCIAL

<u>Saint - Genis</u>	04 50 42 12 65
----------------------	----------------

<u>MAINTIEN A DOMICILE</u>	04 50 41 47 12
----------------------------	----------------

CENTRE DE RADIOLOGIE

<u>Saint-Genis ADAPA</u>	04 50 28 27 27
--------------------------	----------------

<u>ECOLE PRIMAIRE</u>	04 50 56 37 52
-----------------------	----------------

SALLE CHAMP-FONTAINE

<u>Péron</u>	04 50 56 37 39
--------------	----------------

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50.48.09.86

Mission Locales Action Jeunes Gex 04.50.41.60.46

Service emploi de la CCPG Divonne 04.50.20.32.27

ANPE St-GENIS 04 50.28.24.14

C.M.P (Centre Médico-Psychologique)
04 50.42.85.47

<u>BIBLIOTHEQUE</u>	04 50.56.41.39
---------------------	----------------

Aux heures de permanences soit:

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 16h00 à 18h30

Le vendredi de 16h30 à 19h00

Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

INFIRMIERE

<u>Léaz</u>	Pirollet	04 50 56 71 64
-------------	----------	----------------

TAXI

<u>Péron</u>	Goubel	06 80 20 26 20
--------------	--------	----------------

<u>La POSTE</u>	04 50 56 42 22
-----------------	----------------

-du lundi au vendredi :de 9 h à 12 h

de 15 h à 17 h

-le samedi :de 9 h à 12 h

Ramassage du tri-sélectif : le lundi

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: *Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr*

Lundi : 8h30-12h 13h30-17h30

Mardi : 13h30-18h30

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h30

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003**SEPTEMBRE 2004**

28/08/2004 au 04/09/2004 **HYBORD**
 04/09/2004 au 11/09/2004 **ROBERT-LORAUX**
 11/09/2004 au 18/09/2004 **FERNOUX**
 18/09/2004 au 25/09/2004 **BOUVIER**

OCTOBRE 2004

25/09/2003 au 02/10/2004 **PAOLI**
 02/10/2004 au 09/10/2004 **COTTIN**
 09/10/2004 au 16/10/2004 **LARTAUD**
 16/10/2004 au 23/10/2004 **BOUQUET**
 23/10/2004 au 30/10/2004 **SAVARIAU**

NOVEMBRE 2004

30/10/2004 au 06/11/2004 **TANDONNET**
 06/11/2004 au 13/11/2004 **ROBERT-LORAUX**
 13/11/2004 au 20/11/2004 **COTTIN**
 20/11/2004 au 27/11/2004 **BOUVIER**

DECEMBRE 2004

27/11/2004 au 04/12/2004 **FERNOUX**
 04/12/2004 au 11/12/2004 **HYBORD**
 11/12/2004 au 18/12/2004 **ROBERT-LORAUX**
 18/12/2004 au 25/12/2004 **ARBEZ**
 25/12/2004 au 01/01/2005 **BARBOTIN-BESSENAY**

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERNONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIR e

		CCPG	PAGE 13
EDITO	PAGE 1	LES INFOS	PAGE 14
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	LES SOCIETES	PAGE 17
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	TRIBUNE LIBRE	PAGE 21
LE CARNET	PAGE 4	CALENDRIER DES FETES	PAGE 22
LA MAIRIE	PAGE 5	LE PORTRAIT	PAGE 23

LE CARNET

Décès

REISER Franz Xaver, 15 août 2004

Mariages

MAIMBOURG Emmanuel Edouard Nicolas et CHAPUIS Catherine Christine Nicole le 17 juillet 2004

CARRON Loïc Paul Marcel et CAUCHY Amandine Gilberte Simone le 24 juillet 2004

PIDOUX Franck John et MARCHE Virginie Françoise le 14 août 2004

PERTE OU VOL DE PIECE D'IDENTITE

Les déclarations de perte ou vol de carte d'identité ou passeport se feront désormais en Mairie et non à la Gendarmerie.

Le Plan Local d'Urbanisme de PÉRON (P.L.U.)

**Vous avez besoin d'information ? Vous voulez en savoir plus sur le sujet ?
Alors n'hésitez pas à vous rendre à la permanence consacrée au PLU chaque vendredi de 15h00 à 18h00 à la mairie.**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

AVIS AUX ETRANGERS

Les ressortissants de la communauté européenne et de la Suisse, n'ont plus besoin de faire une demande de carte de séjour pour habiter en France.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : **pour ceux nés en juillet, août, septembre, 1988, venir avant le 15 octobre 2004.**

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser. Pour toutes questions relatives au service national,

téléphonez au **03.04.38.36.36**, minitel :
internet ww.defense.gouv.fr.

3615 ARMEE,

LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 22 AVRIL 2004

Absents excusés : MM. ZAMORA (pouvoir à M. Moutton), RABILLER.

1. Election du secrétaire de séance :

Mme LEANDRE Bernadette

Monsieur Le Maire informe les membres présents de la démission de M. Marc Collignon.

2. Approbation du Compte-rendu du CM du 4 mars 2004 :

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte-rendu du CM du 23 mars 2004 :

Approuvé après une remarque de M. DAVIS Andrew qui avait demandé que la zone du centre équestre passe en zone constructible pour harmoniser l'ensemble avec la future ZAC.

3. Délibérations:

3.1. Prescription de la révision du P.L.U. : délibération complémentaire sur la définition des objectifs

M. le Maire expose la nécessité de préciser les attendus de la révision en cours prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Novembre 2002, mais au regard du P.O.S. de 1992 dorénavant en vigueur sur la commune,

Il s'agit d'adapter le document d'urbanisme, aujourd'hui ancien,

-aux dispositions législatives et réglementaires applicables

-aux projets envisagés par le Conseil Municipal, comme :

.la confortation des centres villages de Péron (au lieu dit « Grand Pré ») et de Logras (au lieu dit « Sous Brue »)

.la rénovation des équipements sportifs impliquant leur délocalisation au lieu dit « Pré Godet »,

.la préparation du document d'urbanisme à accueillir à moyen terme, au lieudit « Champ Fontaine », un futur collège 600 dont le canton à besoin,

.la valorisation de la zone d'activités de Pré Munny,

.la prise en compte des nouvelles conditions de desserte de la commune suite à la réalisation de la 2x2 voies Sud Pays de Gex,

.l'installation au lieu dit « Baraty » d'un site de com-

postage envisagé dans le cadre de la politique intercommunale de traitement des déchets.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter les attendus et les projets non exhaustifs, ci-dessus mentionnés pour la révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U.,

De reconduire et approuver les points 1 à 9 de la Délibération du 7 novembre 2002, notamment au regard des modalités de la concertation au titre de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Accepté à l'unanimité.

3.2. Délégation pour agir en justice suite à la requête de MM. Paul Birabeau et Vecchi Ermanno concernant un permis de démolir délivré à la S.A. C.I.R.E.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, autorise M. le Maire à agir en justice pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Messieurs BIRABEAU Jacques et VECCHI.

Accepté à l'unanimité.

3.3. Délégation pour agir en justice suite à la requête de la commune contre l'URSSAF de l'Ain.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, autorise M. le Maire à agir en justice pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bourg en Bresse concernant un litige avec l'URSSAF de l'Ain.

Accepté à l'unanimité.

3.4. Aide à l'hôtellerie indépendante et familiale concernant l'auberge communale « LA FRUITIERE ».

L'auberge communale « la fruitière » de la commune de Péron peut bénéficier de l'aide à l'hôtellerie indépendante et familiale dans le cadre du deuxième Schéma départemental de Développement Touristique.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Général de l'Ain, afin d'obtenir la subvention de 12 071 €.

3.5. Convention avec les propriétaires riverains de la Groise pour les travaux de stabilisation des berges.

Dans le cadre du contrat de rivières transfrontalier « Pays de Gex-Léman » des travaux de stabilisation du lit du cours d'eau « La Groise » doivent avoir lieu afin de limiter l'incision de celui-ci. Il y aurait lieu d'établir les modalités d'exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte les termes de la convention à intervenir avec les propriétaires riverains soit : Mrs. Roger et Jean-Pierre MOINE, afin de pouvoir exécuter les travaux de stabilisation.

3.6. Bail emphytéotique entre la commune de Pé-

ron et SEMCODA, concernant un bâtiment communal situé à Logras.

M. le Maire rappelle aux membres présents la volonté du CONSEIL MUNICIPAL de réhabiliter le bâtiment communal de Logras en logements à caractère social, et dit qu'il y aurait lieu, afin de pouvoir réaliser ce projet, de conclure un bail emphytéotique sous conditions suspensives avec SEMCODA.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte les termes du projet de bail emphytéotique sous conditions suspensives avec SEMCODA, concernant un tènement immobilier situé rue de la fruitière à Logras-Péron cadastré section F n° 1096.

Mme Lemaître, Mrs Davis et Collombet votent contre la durée du bail de 52 ans.

Sur l'ensemble du bail le conseil municipal accepte celui-ci à l'unanimité

3.7. Acquisition de terrain pour l'élargissement de la Grand'Rue.

Dans le cadre de l'aménagement de la Grand'rue, et afin de sécuriser le secteur, il y aurait lieu d'acquérir des bandes de terrain le long des propriétés de divers riverains.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte afin d'élargir la Grand'rue d'acquérir plusieurs surfaces de terrain.

Remarque de plusieurs conseillers, ceux-ci regrettent l'absence totale d'information, quant à la prolongation des travaux devant chez M. Perrière Jacques et la création d'un mur devant chez M. Perrière Michel et déplorent d'être mis devant le fait accompli.

M. Le Maire rappelle que le mur chez M. Perrière Michel a fait l'objet d'une transaction avec M. Ducret, Maître-d'œuvre. Le conseil municipal prévu le 8 avril 04 n'a pas pu se tenir dû à l'absence de plusieurs conseillers. A cette date le mur n'était pas encore fait.

M. Armand ne prend pas part à la délibération du conseil concernant la vente à MM. Michel et Jacques Perrière et à l'entreprise Perrière.

Accepté à l'unanimité des votants.

3.8. Vente de terrain à M. Becquet Christian

Demande de M. Becquet Christian pour l'acquisition d'une bande de terrain, afin d'agrandir sa future propriété, à prendre dans la parcelle cadastrée lieudit « Sous Péron » section C n°1578 pour une surface de 139 m².

- LE CONSEIL MUNICIPAL accepte de vendre à M. Becquet Christian, un terrain pour une superficie de 139 m² à prendre dans la parcelle cadastrée lieudit « Sous Péron » section C n°1578 au prix de 65 € le m² soit pour un total de 9 035 €.

3.9. Modification du régime indemnitaire pour les agents techniques.

Plusieurs dispositions sont venues modifier le régime des primes et indemnités susceptibles d'être octroyées

aux personnels de la filière administrative et à certains personnels d'autres filières.

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte les nouvelles dispositions du régime indemnitaire telles que proposées ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1^{er} mai 2004. Cette prime sera versée aux agents techniques mensuellement.

4. Points divers:

4.1 Place St-Antoine

M. Le Maire informe l'assemblée du risque de départ de l'entreprise SAEV. Celle ci est bloquée par l'intervention d'EDF qui met une particulière mauvaise volonté à réaliser les travaux de branchement des compteurs EDF-GDF.

4.2. Poste de Péron

M. Le Maire informe l'assemblée du rendez-vous avec M. Ogez directeur de la Poste, secteur Bugex :

Le bureau de poste devient une agence postale ouverte en semaine de 9h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Il n'y a plus de receveur rattaché au bureau.

A partir du 19 avril 04 le travail du portefeuille des clients financiers sera assuré par Mme Chaumont basée principalement à Péron.

En échange M. Le Maire demande la possibilité de créer un point pour distribution automatique de billets, soit à la poste, soit dans le futur magasin Ecomarché et demande également que la poste revoie entièrement les cides inesthétiques et inappropriés. M. Ogez va regarder ce qu'il peut faire d'ici la fin de l'année pour les cides et proposera un dossier de partenariat pour le distributeur automatique de billets.

4.3. SCOT

- Réunion du 31.03, compétence économie

Compte-rendu du développement économique par M. Davis :

- mise en place du groupe de travail « développement économique »

- définir le déroulement (qui fait quoi et quand) du « SCOT » sur les deux années à venir.

- établir un état des lieux sur le paysage économique du pays de Gex avec la participation de nos voisins Suisses et Savoyards.

- lors des débats, quelques désaccords sur les chiffres présentés par le cabinet chargé du pilotage du « SCOT ».

- Réunion du 16.03, compétence environnement agriculture (M. Collet)

*Les points principaux à défendre sont :

.continuité entre l'environnement gessien et suisse,

.continuité entre l'environnement de la vallée de la Valserine et jurassien,

.pérennisation de l'agriculture et de son espace,

.éviter que les souhaits de l'agriculture s'entrechoquent avec ceux de l'économie et de l'habitat.

- Réunion du 7.04, compétence habitat (M. Armand) :

Le diagnostic présenté date de 1999 et semble dépassé vu l'évolution du pays de gex. Un consensus semble se dégager pour arrêter une trop importante consommation de terrain. 4.4 ZAC « SOUS-LOGRAS » Une réunion a eu lieu le 8.03 avec M. Sartori, urbaniste et Foncier Conseil pour définir la présentation du projet de ZAC Sous-Brue lors de la réunion publique du 28 avril 04. 4.5.Ligne de trésorerie A ce jour, on a tiré 150 000 € et reversé 100 000 €. <u>5. Comptes-rendus</u> 5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints : 5.1.1.- Permis de construire (M.Peray) Présentation des demandes vues par la commission : <u>*réunion du 8 mars 2004 :</u> M. Goddard B.DT pour la pose d'une clôture. Rue de la Chapelle. Avis défavorable. M. Blampey DT pour la pose d'une clôture, rue de Paruthiol. Avis défavorable. M. Becquet C., PC pour extension et aménagement d'un Bt, rue du Mail. Avis favorable. M. Brulhart JP PC pour aménagement Bt chemin des Marais. Avis favorable. <u>*réunion du 22 mars 2004 :</u> M. Blampey DT pour la pose d'une clôture, rue de Paruthiol. Avis favorable. Mme Fraimbault, DT pour la création de 2 vélux, rue de Bruel. Avis favorable. M. Gutknecht, DT pour la pose d'une clôture, rue de Bruel. A revoir. Sté Française de radiotéléphone pour la pose d'un relais SFR, lieudit l'Epine. Avis favorable. M. Vuillermoz JC, PC pour une extension de villa, rue du Marquisat. Avis favorable. M. Girod Jean-Pierre PC pour une résidence de tourisme (12 studios). Avis défavorable, revoir pente du toit et tuiles. <u>*réunion du 5 avril 2004</u> M. Gutknecht, DT pour la pose d'une clôture, rue de Bruel « les jardins de Logras », avis défavorable. M. Moutinho, DT pour la pose d'une clôture, rue de Bruel « les jardins de Logras », avis défavorable. M. Buton, DT pour la pose d'une clôture, rue de Bruel « les jardins de Logras », avis défavorable. M. L'Aminot, DT pour une modification de façade, rue Dommartin « Greny », à revoir. M. Rousseau, DT pour une clôture et un portail, chemin de la Louye « Logras », avis défavorable. M. Fredj, PC pour une villa, route de Lyon, avis défavorable. M. Girod, PC pour un appartement, route de Lyon, à	revoir. M. Levrier-Ferrollet, PC pour la rénovation d'une habitation, chemin des Marais, avis défavorable. M. Sauchay, PC pour une villa, chemin du Paruthiol, avis favorable. M. Girod, PC pour une résidence de tourisme (12 studios), route de Pougny, avis favorable 5.1.1. – Communication Compte-rendu de la réunion du 31.03 par M. Collet Maxime : Bilan du petit perronais n°32 et préparation du petit perronais n°33 :les comptes-rendus des conseils municipaux seront condensés. Signalétique :devis précis à demander en mai. Mme Blanc demande d'équiper en urgence les panneaux pour l'auberge communale. - Protection du site Web de Péron en .fr n'est pas nécessaire, le CRI de la CCPG est déjà protégé. 5.1.2. – Relations Ecoles Compte-rendu de la réunion du Conseil des écoles du 15.03 par M. Maxime Collet : Un poste auxiliaire de vie est ouvert depuis janvier 2004. Le conseil d'école accepte le principe de la création d'une CLIS. Effectif 187 enfants à la rentrée d'avril, 192 prévus à la rentrée de septembre. Une lettre signée par les représentants des parents, par les instituteurs et par le maire sera envoyée à l'inspection d'académie pour la création d'une nouvelle classe. 5.1.2.bis - Relations Ecoles Compte-rendu de la réunion de la cantine du 30.03 par M. Maxime Collet : Le bilan à fin février laisse apparaître un bénéfice de 763 €, dû principalement à de nombreux repas adultes servis : il n'y aura pas d'augmentation des tickets de cantine ce printemps. 5.1.3. Relations sociétés Compte-rendu de la réunion avec l'amicale des pompiers du 30.03 par M. Maxime Collet : la fête aura toujours lieu le 14 juillet, l'amicale n'est pas favorable à l'organisation du 14 juillet sur la place Saint-Antoine, pour diverses raisons : l'orchestre n'est pas favorable, problème logistique en cas de vent violent, la diminution de la subvention n'a pas été appréciée et n'incite pas à l'effort demandé pour le changement de lieu. 5.1.3.bis. - Relations sociétés Compte-rendu de l'assemblée générale du Verger Tio-can du 27.03 par Mme Rolli Hannelore : Le bilan financier est sain. Le nouvel emploi-jeune est motivé et donne satisfaction. Un appel est fait aux communes pour augmenter leur
---	--

subvention et aux bénévoles pour apporter leur aide.

5.1.4. - Commission sociale

Compte-rendu des réunions du 10 et 25.03 par M. Jean-Luc Moutton

La fiche de présentation du centre aéré a été distribuée, la commission sociale devra étudier le retour de ces fiches le 04 mai pour présentation et prise de décision au conseil municipal du 6 mai avant une réunion avec les parents intéressés le 13 mai.

En ce qui concerne le baby-bus M. Le Maire précise que la commune de St-Jean-De-Gonville accepte de participer, d'autres communes dans le nord-gessien ont été contactées. L'association recherche des mécènes pour l'achat du véhicule estimé à 70 000 €.

5.2.Commissions intercommunales

5.2.1.Conseil Communautaire

Compte-rendu du 30.03 par M. Moutton Jean-Luc.

5.2.2 Déchets

Compte-rendu de la réunion du 22 mars par M. Collet avec M. Fournier de la CCPG, absence de la Sté MOS Points à équiper de containers

Les bâtiments communaux doivent être équipés de containers à puces, car ils vont payer leurs déchets au volume.

Examens des points de collecte des ordures ménagères, difficultés de circulation des camions :

Le Crêt et Feigères présentent un nombre important de points noirs : une proposition de retournement en T sera faite à MOS chaque fois qu'il sera possible.

Certains aménagements devront être fait à d'autres endroits.

5.2.3. Environnement

Compte-rendu de la réunion du 16.03 par M. Collet
Journées de l'environnement :

Rapport des 2 élèves du Lycée de Ferney sur l'enquête faite dans les écoles concernant la perception de l'environnement par les enfants.

Pour 2005 : Thème de la forêt retenu dans la vallée de la Valserine, en collaboration avec Monts Jura.

5.2.4 Développement économique

Compte-rendu de la réunion du 24 mars par M. Davis

6. COURRIER

Lettre de l'association ECLAT concernant résidence intégrée pour personnes handicapées.

Accord du conseil municipal pour proposer un terrain dans la future ZAC sous Péron

Lettre de M. Ecoffet Roger concernant ralentisseur à l'entrée de Feigères

La commission voirie doit se réunir pour proposer une solution et une réalisation des travaux avant l'été.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 6 MAI 2004**

Absents excusés: Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), M COLLOMBET (pouvoir à M. Davis), M. MARTINEK (pouvoir à M. Moutton).

1. Election du secrétaire de séance : Mme BLANC Dominique.

2. Approbation du Compte-rendu des CM du 22 avril 2004.

Mme Blanc remarque que les travaux des murs de la Grand'Rue étaient commencés avant le 08 avril 04.

M. Le Maire lui répond que les travaux chez M. Perrière Michel n'étaient pas commencés à cette date.

3. Délibérations

3.1. Approbation de l'avenant N°1 au marché de « S.A.E.V. » pour l'aménagement de la Place Saint-Antoine, abords de la Mairie et Grand'Rue.

Divers travaux non prévus au marché initial signé avec l'entreprise SAEV de Sillingy (74) pour l'aménagement de la place St-Antoine, des abords de la mairie, et de la Grand'rue, sont nécessaires et nécessitent l'avenant correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve l'avenant n° 1 de l'entreprise S.A.E.V. d'un montant de 54 596, 68 € TTC (45 649, 40 € HT) portant le marché de 404 756, 30 € TTC à 459 352, 98 € TTC (13,49%).

M. Girod déplore que la commission voirie n'ait pas été réunie pour les travaux de la Grand'Rue. D'une façon générale, il souhaite que la commission se réunisse plus souvent.

4.Points Divers

4.1 Place St-Antoine

Les travaux sont arrêtés dans l'attente d'EDF qui doit reprendre 3 branchements. Ils se feront les 13 et 14 mai. L'entreprise SAEV reprendra les travaux le 17 mai.

4.2. Nomination de délégués de commissions en remplacement de M. Collignon

Commissions communales : M. Girod est élu à la commission des permis de construire.

Commissions intercommunales : M. Collet est élu suppléant à l'Office de Tourisme de Collonges et sa région.

Commissions gestion et valorisation des déchets : M. Collet est élu

4.3. Location du hangar communal en face de la résidence de l'Etraz

M. et Mme Peney-Girard Denis désirent renoncer à la

location du bâtiment au bénéfice de leur fille Mme Peney-Girard Dorothée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder le bail de M. Peney Girard Denis en faveur de Mme Peney Girard Dorothée pour la moitié du bâtiment, l'autre moitié sera attribuée au comité des fêtes pour ranger son matériel.

M. Le Maire doit contacter Mme Peney Girard et M. Becquet, président du comité des fêtes, pour que la séparation du local se fasse dans le sens de la longueur du bâtiment.

4.4 Collectif OGM Non merci

Une délibération proposant d'interdire les OGM sur la commune sera proposée au conseil municipal de juin.

4.5. Relogement des instituteurs pendant les travaux du bâtiment de Logras

Le conseil municipal accepte toutes les demandes de M. Devesa sauf celle concernant le déménagement.

4.6. C.C.P.G. Programme d'investissement 2003 et 2004 sur Péron du service de l'eau et de l'assainissement

Eaux usées : déplacement d'une canalisation à la Combe de Péron. Les travaux sont exécutés.

Alimentation en eau potable : mise en place d'une nouvelle canalisation, chemin de la Louye (prévue 2^{ème} semestre 2004).

4.7. Rapports d'analyse d'eau du 15/04 et du 20/04.

Les prélèvements effectués à la mairie et au puits de Greny sont conformes aux limites de qualités bactériologiques.

4.8. Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat

Le conseil municipal refuse (par 8 voix, 5 abstentions et 1 vote pour), d'aider tous propriétaires qui s'engagent à conventionner le logement qu'il réhabilite d'une prime communale de 5% qui s'ajouterait aux 50% qu'il peut obtenir de l'ANAH.

4.9. Centre aéré

24 réponses concernant 41 enfants, soit à peine le quart du nombre d'enfants fréquentant l'école.

Les résultats du sondage effectué auprès de la population ne sont pas assez précis pour pouvoir prendre une décision définitive ce jour.

Avant la réunion publique du 13 mai 04, un rendez-vous doit être impérativement pris avec la CAF.

4.10. Ligne de trésorerie

Au 04 mai 04, les 150 000 € tirés sur la ligne de trésore-

rie ont été remboursés. 112 000 € sont en caisse, mais la commune devra payer d'ici le 15 mai 2004 213 000 € d'où un nouveau besoin de trésorerie d'environ 100 000€

4.11. Rapport d'activité 2003 de la C.C.P.G.

Il est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

4.12. Rapport du comité syndical du 27 février 2004 du syndicat intercommunal d'électricité du département de l'ain

Il est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

4.13 Projet de collège

Le conseil général a budgétisé pour la création du collège de Péron :

60 000 € en 2004,
300 000 € en 2005,
2 500 000 € en 2006,
4 600 000 € en 2007,
4 540 000 € en 2008.

Les communes de Collonges, Pougny, Farges, Péron, Challex, Saint-Jean-de-Gonville réfléchissent à la mise en place d'un syndicat intercommunal pour la création d'un gymnase.

La CLIS pourrait être intégrée dans ce syndicat.

4.14. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Environ 120 personnes ont assisté à la réunion publique du 28 avril 04.

Le document définitif joint au dossier de concertation sera en mairie le mardi 11 mai 04.

4.15. Auberge communale

Suite à la visite de Mme Baty de la Direction Départementale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, il faut pour obtenir un classement 2 étoiles :

un point phone pour les chambres,

une entrée séparée pour l'hôtel et le restaurant.

Un rendez-vous est pris avec l'architecte pour résoudre ce problème.

4.16. Recensement

Au vu de l'analyse des permis de construire déposés depuis mars 1999, il semble possible de demander un recensement complémentaire en juin.

5 Comptes-rendus

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 19 avril 2004 :

M. Goddard B., DT pour la pose d'une clôture. Avis favorable.

M. Girod L., DT pour la pose d'une clôture. Avis favorable.

M. Levrier-Ferrollet, PC pour la rénovation d'une habitation, (Mme Léandre s'est retirée) avis favorable.

M. Lecomte D., PC pour la construction d'un stockage de matériel, avis défavorable.

M. Lecomte D., PC pour une villa, avis favorable.

M. Pinaud N., PC pour une villa, avis favorable.

*réunion du 03 mai 2004 :

Mme Landecy Rosa, DT à revoir.

M. Clerc B., DT pour un abri à bois, avis défavorable.

M. Bervas P., DT pour une clôture, avis favorable (+ haie de 2m)

M. Menoni C., DT pour agrandissement d'une chambre et création d'une buanderie, avis favorable.

M. Lelaizant C., DT pour agrandissement salle de bain + vélux, avis défavorable.

M. Gregaud O., DT pour pose d'une clôture, avis favorable (+haie de 2m).

M. Ecoffet R., DT pour pose d'une clôture, avis défavorable.

M. Piccini J., DT pour pose d'une clôture, avis favorable.

M. Del Negro, DT pour la construction d'un abri de jardin, avis défavorable.

M. Prodou C., PC pour un bâtiment de stockage, chemin des Contamines, avis défavorable.

5.1.2. – Relation sociétés

Compte rendu de la réunion du 27 avril 2004 par M. Collet Maxime.

Préparation du Forum des sociétés du 11 septembre 2004.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1. Conseil Communautaire

Compte rendu de la réunion par M. Moutton.

5.2.2. Agriculture environnement

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2004 par M. Collet

-Adoption de la convention du Projet Local de Gestion de l'Espace (PLGE)

-Procédure CDRA: 2 actions adoptées: sensibilisation au patrimoine bocager et préservation et entretien des cours d'eau hors contrat rivières.

-Procédure LIFE; seuls actions conservées: diagnostics pastoraux et opérations de communication grand public et professionnels. Coût pour la CCPG: 28880 €

sur 4 ans .

-Plan d'interprétation de la chaîne du haut Jura: coût environ 45000 € subventionné à 50% par la région.

-Réalisation du sentier découverte des sources de l'Al-london: coût : 10950 € HT

5.2.3. Tourisme

Compte rendu par M. Gigi

5.2.4. Développement économique

Lors des réunions de la commission développement économique concernant la révision du schéma de développement commercial, M. Davis demande quelle est la position de la commune à défendre. Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite agrandir la zone de Pré-Munny d'environ 8 hectares, en partie dédiée à l'aménagement de la personne, de la maison et à l'alimentaire, sans pour autant définir des surfaces précises.

6. COURRIER

6.1. Courrier de Maître Majerowicz concernant la requête introductive d'instance contre l'Etat pour la révision du POS de 2001 annulé.

6.2. Entreprise FAMY, demandant de créer à Greny sur le site de la carrière une aire de stockage et de recyclage de matériaux ainsi qu'une plate-forme réservée à la mise en place d'une centrale mobile de fabrication de grave ciment, de grave émulsion et d'enrobés.

Refus du conseil municipal, cette demande intervenant après la présentation au public du PADD.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 3 JUIN 2004

Absents excusés : Mmes LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller), ROLLI (pouvoir à M. Collet), M. MARTINEK.

1. Election de la secrétaire de séance

Mme LEANDRE Bernadette.

2. Approbation du Compte-rendu du CM du 6 mai 2004.

Approuvé à l'unanimité

3. Délibérations

3.1. Enquête publique pour modification du tableau de classement des voies communales.

Vu les pièces du projet dressé par la Direction Départementale de l'Équipement en vue de la modification

du tableau de classement des voies communales.

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Rural,

Vu l'arrêté municipal, en date du 15 mars 2004, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 6 avril au 20 avril 2004 inclus sur le projet dont il s'agit,

Vu le certificat d'affichage, les résultats de l'enquête et les conclusions de M. le commissaire enquêteur, émettant un avis favorable,

Considérant l'intérêt certain que présente la réalisation projetée,

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve la modification du tableau de classement des voix communales tel que présenté à l'enquête publique.

3.2.. Enquête publique pour aliénation d'un chemin de desserte et de deux chemins communaux

Vu les pièces du projet dressé par la Direction Départementale de l'Équipement en vue de l'aliénation d'un chemin de desserte au lieu-dit «Sur Pachalas» et des chemins ruraux dit de «Champ Chaillot» et «du Mont»,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Rural,

Vu l'arrêté municipal, en date du 15 mars 2004, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 6 avril au 20 avril 2004 inclus sur le projet dont il s'agit,

Pour le chemin « sur Pachalas »,

Vu le certificat d'affichage, les résultats de l'enquête et les conclusions de M. le commissaire enquêteur, émettant un avis favorable,

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve l'aliénation d'un chemin de desserte au lieu-dit « sur Pachalas » tel que présenté à l'enquête publique.

M. Girod se retire du vote

Pour les chemins ruraux dit de « Champ Chaillot » et du « Mont »,

Vu le certificat d'affichage, les résultats de l'enquête et les conclusions de M. le commissaire enquêteur, émettant un avis favorable, dans la mesure où un droit de passage est créé.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve l'aliénation des chemins ruraux dit de « Champ Chaillot » et du « Mont », tel que présenté à l'enquête publique.

3.3. Opposition à toute réduction de la présence postale, à toute transformation de la forme , ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette délibération.

3.4. Délibération interdisant la dissémination d'O.G.M. en milieu ouvert

Le CONSEIL MUNICIPAL invite l'Etat à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement quand il autorise les cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées. Il déclare être fermement opposé à tous essais privés ou publics et toutes cultures de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune, ainsi qu'à la consommation de tous produits génétiquement modifiés dans la restauration scolaire communale et toute restauration communale. Il émet le souhait que le Maire mette en œuvre ses prérogatives pour interdire de telles cultures sur le territoire de la commune et l'utilisation de tous aliments génétiquement modifiés dans la restauration communale.

Approuvé à la majorité (4 abstentions, MM Davis, Carreti, Gigi, Levrier).

4.POINTS DIVERS

4.1. Finances

-Ligne de Trésorerie

A ce jour, sur les 100 000 € tirés sur la ligne de trésorerie, il reste 35 000 € à rembourser.

-TVA auberge communale

La direction générale des impôts a, par courrier, accepté le plan d'amortissement technique que nous lui avons présenté. Deux points résultent de cet accord :

La location annuelle de l'auberge de 34 000 € est suffisante du point de vue de l'administration fiscale.

Nous allons pouvoir demander à la recette des impôts de nous rembourser la TVA de l'auberge, environ 190 000 €

4.2. La CLIS

Le coût de fonctionnement est estimé d'après M. Devessa à 100 € par élève.

Le coût d'investissement matériel est chiffré par M. Collet à 6 000 €..

4.3. Centre aéré

Au vu des réponses des parents de Péron pour la fréquentation du centre aéré et du budget prévisionnel présenté par l'association Familles Rurales, qui générerait un coût de 10 500 € pour la commune avec une fréquentation maximum (28 enfants en périscolaire et 16 enfants les mercredis et vacances), de 19 450 € pour une fréquentation moyenne (20 enfants en périscolaire et 12 enfants les mercredis et vacances) et de 26 650 € pour une fréquentation minimum (14 enfants en périscolaire et 8 enfants les mercredis et vacances).

Monsieur le Maire précise que si l'effectif maximum n'est pas atteint par la commune de Péron, nous ferons appel aux communes voisines.

Par contre, il pense souhaitable d'ouvrir le centre aéré

en janvier 2005, les 6 mois à venir ne seront pas de trop pour préparer cette ouverture.
La séance est interrompue pour laisser la parole aux parents présents dans la salle.
La création du centre aéré en janvier 2005 est acceptée par 10 voix pour, 3 contre et 1 vote blanc.

4.4. Place Saint-Antoine

L'enrobé de la Grand'Rue est prévu les 16 et 17 juin.

4.5. Visite de sécurité Trez-Sport

M. le Maire informe l'assemblée de la visite de sécurité au centre sportif de Trez Sport.

Sur divers motifs, aussi bien administratifs que techniques, tous les membres de la commission ont émis un avis défavorable.

Un courrier a été transmis au gérant de la société afin qu'il se mette aux normes le plus vite possible, avant fermeture administrative si rien n'est fait.

4.6. Requête commune de Péron pour P.O.S. annulé

Par l'intermédiaire de Maître Majerowicz, avocat de la commune, le Conseil d'Etat nous informe qu'il appartient au ministre de l'écologie et du développement durable de statuer si notre requête est recevable.

4.7. Remembrement

Une enquête publique sera lancée pour le classement des terrains en juin ou plus vraisemblablement en septembre.

Tous les propriétaires concernés recevront un avis pour cette enquête.

4.8. P.L.U

Une réunion du Conseil Municipal sera organisée spécialement pour tirer les enseignements de la concertation avec la population fin septembre.

5. Comptes-rendus

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1.- Permis de construire (M.Pera)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 24 mai 2004 :

Mme LANDECY Rosa, DT pour la réfection d'une toiture, d'un poulailler, et pose d'une clôture, avis favorable.

M. LEGALL N., DT pour la construction d'un garage, avis défavorable.

M. JACQUES J., DT pour la pose d'un velux, avis défavorable.

M. GEPPERT S., DT pour la pose d'un portail, avis

favorable.

M MAGNETTE J., DT pour la pose d'un portail, avis favorable.

M. MOORHEAD M., DT pour la pose d'une clôture, avis favorable.

M. ROSA P., DT pour la création de velux, extension garage, pose porte garage et portail et suppression d'un muret existant, avis défavorable.

M. GIROD S., PC pour agrandissement et rénovation d'un appartement existant (retrait de M. Girod), avis favorable.

S.A.R.L. B.S.L., PC pour une villa, à revoir.

M. BORCA X., PC pour une villa, attente de l'avis du CAUE.

*Réunion du 1er juin 2004

M. MOREIRA P., DT pour la pose d'une clôture, avis favorable.

M. MOSER M., DT pour la pose d'une clôture, avis favorable.

S.A.R.L. B.S.L., PC pour une villa, avis favorable.

S.A.R.L. B.S.L., PC Pour deux villas, avis favorable.

M. BORCA X., PC pour deux villas, avis défavorable.

M. LEMAÎTRE L., PC pour une villa, avis défavorable.

M. STHIOUL D., PC pour une villa, avis défavorable.

M. FAVRE A., PC pour une villa, avis favorable (voir hauteur pour raccord EU).

J.L.S. IMMOBILIER, Permis Modificatif pour le raccordement EU à revoir.

5.1.2. Relation sociétés

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la bibliothèque par Mme Rolli.

Présentation des différents rapports :

-Le rapport financier fait apparaître un excédent de 682 €.

-Mise en place prochaine d'un poste de consultation lecteur. La demande doit être faite auprès de la mairie pour la mise en place de deux couvercles de protection étagères enfants (coût environ 50€).

-Décision de faire appel aux bénévoles pour remplacer l'équipe des animations aux maternelles, petite, moyenne et grande section (45 min par groupe de 15), CP et CE1, ceci 4 demi-journées par mois.

5.1.3. - Environnement patrimoine

Compte rendu de la réunion du 26 mai 2004

-Lagune de Feigères : travaux de curage terminés.

-Visite au Crêt pour faire un état des lieux du Chemin de la Landine et du Sentier de la Roche.

-Résidence de l'Etraz : la commission demande que les travaux se réalisent cette année

-Fleurissement : pas de concours ou de récompense programmée à ce jour (raison économique).

-GROISE : offre NABAFFA trop chère, >19 500 € (par rapport à l'étude) : PELICHET et MILLET se

déclarent incompetents, pas de réponses de F AMY, BENEDETTI, SOCAFL.

Le Conseil Général de l'Ain accorde 20 500 € de subvention.

-Coq station verte : la commission donne un avis défavorable à la participation au concours pour des raisons économiques, manque de moyens et surtout que la commune ne répond pas à tous les critères STATION VERTE.

Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission.

-Cimetière : la commission insiste pour que les travaux suivants soit effectués pour ce lieu respectable : fauchage régulier de la partie engazonnée, peinture des portails.

5.1.4 Communication.

Compte rendu de la réunion du 26 mai 2004

-Signalétique communale (attente du devis GIROD)et départementale.

-Numérotation des maisons : il semble qu'il y ait un problème aux Vergers de Logras. A voir sur place.

-Petit Péronnais N°33 : le point sur la mise en page
Petit Péronnais N°34 : date limite de réception des articles, le 13 août.

5.1.5. Voirie.

La commission a situé plusieurs points pour sécuriser les piétons et ralentir les automobilistes. Ces projets devront être chiffrés pour la fin du mois de juin, afin de demander une subvention au Conseil Général et être inscrits au budget en 2005.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1. SCOT par M. Armand

Compte rendu de la réunion du 27 mai 2004.

Le diagnostic est à disposition au secrétariat de mairie.

5.2.2. Conseil communautaire par M. Moutton

Compte rendu de la réunion du 27 mai 2004.

6. COURRIER

6.1.Lettre de M. et Mme Pelloux, demandant d'inclure dans la zone constructible leurs parcelles

6.2.Lettre de M. et Mme Bonnal demandant l'exécution des travaux prévus au chemin de la Musse à Feigères.

6.3.Lettre de Mme Marti, Structure d'Accueil de Péron, proposant de vendre au profit de l'association, le matériel stocké sous le préau de l'ancienne école de Logras, notamment les pupitres d'écopliers.

Accord du Conseil Municipal

LA MAIRIE (suite)

Plus de pubs dans votre boîte aux lettres!

Le ministère de l'environnement a édité un autocollant facilement identifiable, que l'on peut fixer à sa boîte aux lettres, la protégeant ainsi des invasions publicitaires. Une centaine d'exemplaires sera **disponible en mairie à partir de la mi-octobre**, où vous pourrez vous en procurer un gratuitement, ceci aux heures d'ouvertures habituelles.

CCPG ENVIRONNEMENT

Retour sur la TEOM

(taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Dans lettre n° 1, nous vous avons informés du produit de la TEOM sur chaque commune, voici quelques explications complémentaires:

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui figure dans la 4ème colonne de la feuille des impôts fonciers, est proportionnelle au Foncier Bâti. Ce dernier peut être très variable entre les communes: une même construction n'a pas les mêmes valeurs de bases foncières d'une commune à l'autre.

La Communauté de Communes répartit le produit global de la TEOM (6 728 654 euros pour 2004) entre les 26 communes selon 2 critères:

Les 213 environ de la TEOM totale du Pays de Gex correspondant aux coûts des déchets incinérés sont répartis au prorata du poids des ordures ménagères

de chaque commune (celles-ci sont pesées 4 fois par an dans chaque commune; une moyenne est faite sur deux ans pour minimiser les fluctuations).

Le 1/3 restant est réparti en fonction du nombre d'habitants et correspond notamment aux frais de gestion du service et au fonctionnement des déchetteries.

Ce produit obtenu par commune donne un taux communal. Ces taux sont très variables entre les communes car ils dépendent fortement des bases communales du foncier bâti; mais aussi de la mesure des tonnages collectés et de la population de la commune.

Ces dernières années les taux moyens pour le Pays de Gex augmentaient régulièrement de 2 à 3% par an; la quantité de déchets augmentant plus rapidement que la population. Avec la mise en place du nouveau schéma de collecte, et en restant prudent sur ses effets, les prévisions d'augmentation des taux moyens sont de 0,5 en 2004.

En pariant sur les effets positifs de la collecte sélective et sur le comportement citoyen des Gexsiens, nous espérons pouvoir maîtriser l'évolution de la TEOM dans le temps.

CONSIGNES DE STOCKAGE ET D'UTILISATION DES COMPRIMÉS D'IODE: A L'ATTENTION DES HABITANTS

A QUOI SERT L'IODE ?

L'organisme humain a besoin d'iode, la glande thyroïde le stocke et le transforme. En cas d'accident grave dans une centrale nucléaire, de l'iode radioactif est rejeté dans l'air et peut être absorbé. Pour éviter que la glande thyroïde n'accumule cet iode radioactif, il faut lui fournir de l'iode stable naturel en quantité suffisante pour qu'elle ne puisse plus fixer ensuite l'iode radioactif.

QUAND DOIT-ON PRENDRE UN COMPRIMÉ D'IODE

L'iode présenté sous forme de comprimés est un médicament, il doit être pris uniquement sur ordre du préfet.

QUI DOIT EN PRENDRE ?

En priorité :

- les femmes enceintes ou qui allaitent, pour protéger leur thyroïde et celle de leurs enfants particulièrement exposés.
- les enfants dès la naissance et les adolescents jusqu'à 20 ans - les adultes de 20 à 55 ans

Y-A-T-IL DES RISQUES ?

Les risques liés à l'absorption d'un comprimé sont très faibles.

Seuls les sujets ayant une allergie à l'iode reconnue médicalement (cas. exceptionnel) ne doivent pas prendre les comprimés

Les personnes ayant une maladie de la thyroïde doivent prendre leur comprimé, mais consulteront leur médecin dans les jours suivants

Les femmes enceintes ou allaitantes, les parents de nourrissons et/ou d'enfants de moins d'un an doivent également consulter leur médecin dès que possible après la prise d'iode.

COMMENT PRENDRE L'IODE ET A QUELLE DOSE?

Attention : Le comprimé doit être blanc. S'il a changé de couleur, il n'est plus efficace. Ne pas le consommer.

Les nourrissons et enfants jusqu'à 3 ans prendront un quart de comprimé. Les enfants de 3 à 12 ans prendront un demi-comprimé.

Les enfants de plus de 12 ans, les femmes enceintes, les adultes prendront un comprimé.

Le médicament doit être dissous dans un verre d'eau, de jus de fruit ou de lait (biberon pour les nourrissons) afin de diminuer le goût métallique de l'iode.

La solution ne se conserve pas, elle doit être bue immédiatement

Dans les heures qui suivent, la salive a un goût métallique qui disparaît progressivement

Les doses indiquées ci-dessus correspondent à une prise unique, elles ne doivent être renouvelées les jours suivants que sur ordre des autorités. Prendre des comprimés supplémentaires ne sert à rien:

En cas de problème, appeler votre médecin. En cas d'impossibilité de le joindre, appeler le 15.

PREFECTURE DE L'AIN

Le Préfet de l'Ain : à

Mesdames et Messieurs les maires SIC de M. le sous-préfet de GEX

Objet : Stockage préventif de comprimés d'iode

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure, et des libertés locales et le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, dans un souci de protection de la santé publique, ont décidé l'implantation de stock de comprimés d'iode stable dans les communes des départements siège des installations nucléaires et dans les départements limitrophes.

En effet, l'ingestion d'iode stable permet la saturation de la glande thyroïde qui, dans ce cas, n'absorbera pas l'iode radioactif susceptible d'être dégagé en cas d'incident nucléaire. Ceci permet d'éviter à terme le développement d'un cancer.

Le volume de comprimés d'iode stable correspondant au nombre d'habitants de votre commune est à votre disposition à la pharmacie de:

l'hôpital local GEX

pour que vous veniez en prendre livraison.

Avant de vous rendre à l'hôpital, vous voudrez bien prendre rendez-vous, en appelant le

04.50.40.38.20, avec M. BARBIER, pharmacien, qui est présent:

du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Vous trouverez ci-joint:

- * un formulaire à remettre au pharmacien,
- * une fiche à l'attention des habitants qui devrait leur être remise en cas de distribution de comprimés d'iode,
- * une fiche à votre attention précisant notamment les conditions de stockage,
- * une fiche de recommandations concernant l'organisation de la distribution aux habitants. Je précise que cette distribution ne peut avoir lieu que sur mon ordre express.

L'ensemble des mesures mises en place pour l'organisation de la distribution devra être réuni dans un document qui comportera un répertoire téléphonique des différentes personnes à joindre et qui devra être mis à jour si nécessaire afin qu'il soit utilisable sans problème le moment venu.

45, avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX Tél. 04.74.32.30,00 - Télécopie [04.74.23.26.56](tel:04.74.23.26.56) - Serveur Vocal : [04.74.32.30.30](tel:04.74.32.30.30) Site Internet :

www.ain.pref.gouv.fr

CROIX ROUGE FRANÇAISE

1864 -2004:

les 140 ans

de la Croix-Rouge.

Si la Croix-Rouge existe, c'est grâce à la ténacité d'un Genevois de 31 ans, Henry Dunant, qui n'a pu rester insensible au sort de milliers de soldats blessés agonisant sur un champ de bataille faute de soins. C'était en 1859 à Solférino, près de Milan, lorsque Napoléon III écrasa les Autrichiens. Henry Dunant improvise alors des secours avec la population civile locale et assiste sans discrimination les soldats des deux camps.

A son retour à Genève, il publie le premier reportage de guerre, « Un souvenir de Solférino », dans lequel il dénonce les horreurs des combats et pose les bases d'une assistance aux victimes de guerre. A son initiative, un comité de cinq personnes se constitue à Genève et examine les moyens à mettre en œuvre pour protéger les blessés sur le champ de bataille.

Le 22 août 1864, à l'instigation d'Henry Dunant, le premier traité sur la protection des victimes militaires de la guerre est signé par seize nations, dont la France. C'est à ce moment que l'emblème, une croix rouge sur fond blanc, est adopté.

En 1901, le 1er- prix Nobel de l'histoire est décerné à Henry Dunant.

En 1949, les 4 conventions de Genève sont adoptées. Elles portent sur la protection des blessés et malades dans les forces armées en campagne, sur le traitement des prisonniers de guerre et sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge est présente dans 181 pays. C'est la plus importante organisation humanitaire du monde.

Les composantes du mouvement international :

CICR : mission exclusivement humanitaire lors de conflit armé.

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, basée à Genève. Coordonne les sociétés nationales lors d'opération de secours aux victimes de catastrophes naturelles.

Les Sociétés Nationales, comme la Croix-Rouge Française. Leurs nombreuses activités sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays.

La Croix-Rouge Française:

60 000 membres.

100 délégations départementales.

1076 délégations locales dont notre délégation locale de Gex-Ferney

Missions essentielles de la Croix-Rouge Française:

secourisme avec 30 000 secouristes bénévoles.

Solidarité: *lutte contre l'exclusion*, la pauvreté et la précarité.

Santé: 225 établissements sanitaires et médico-sociaux.

Action internationale: lors de catastrophe, aide matérielle et humaine.

Grâce au dévouement des bénévoles et à la générosité du public, la Croix-Rouge peut remplir ses missions sur le terrain. Merci aux nombreux donateurs qui ont répondu à notre appel lors de la quête nationale des 15 et 16 mai derniers sur les marchés du Pays de Gex. Près de 1900€ ont été collectés et vont nous permettre d'aider, tout au long de l'année, les plus démunis de nos communes.

Vestiaire:

Rue de la Fontaine à Prévessin-Moëns

Ouvert le mardi de 14h.30 à 18h

et le samedi de 9h30 à 11h30.

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945)

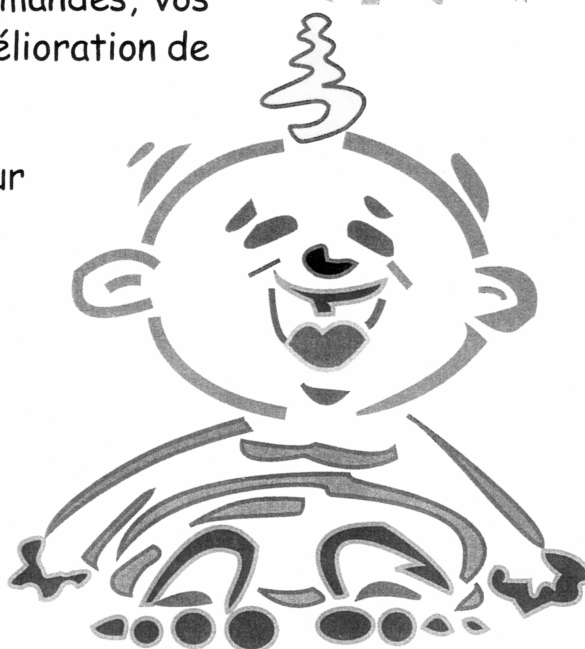
ENQUETE TELEPHONIQUE SUR LES BESOINS EN HALTE GARDERIE, ASSISTANTES MATERNELLES ET CRECHES SUR LE PAYS DE GEX

Dans le Pays de Gex, trouver pour nos bouts de choux une assistante maternelle, une garderie ou une crèche relève du parcours du combattant !

Afin de repérer les besoins des jeunes parents et en vue d'aider les communes à trouver des réponses adaptées à leurs besoins, la Communauté de communes a confié une étude au cabinet CAREPS.

Concrètement : de septembre à décembre 2004, si vous êtes parents de jeunes enfants, vous pouvez être contactés pour participer à cette enquête téléphonique. En répondant aux enquêteurs -l'anonymat est tout à fait garanti, vous nous aiderez à cerner vos demandes, vos perspectives et à envisager une amélioration de la situation dans le Pays de Gex.

Nous vous remercions d'avance pour cette précieuse collaboration.





BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

Après les vacances d'été, la bibliothèque a rouvert ses portes dans les meilleures conditions et nous en profitons pour remercier nos lecteurs assidus pour leur coopération.

A la suite de notre demande de retour de livres, l'un est revenu (Copains des Petites Bêtes). Nous vous rappelons que les emprunts de livres sont d'une durée de trois semaines et pour les CD Rom et de musique de deux semaines. Les renouvellements s'effectuent à la bibliothèque.

Nous projetons l'édition d'un recueil de **recettes culinaires** de nos régions de l'Ain, du Jura et des Savoies. Nous comptons sur votre participation en nous envoyant ou nous apportant les vôtres à la bibliothèque **jusqu'au 30 novembre 2004**. Il est bien entendu qu'un nombre insuffisant de recettes récoltées ne donnera pas lieu à publication.

La première animation de la saison aura lieu le **Samedi 2 octobre 2004** avec une **soirée Rock**. Plusieurs groupes de Péron se sont déjà inscrits. Nous attendons un public nombreux.

Notre association « A Livre Ouvert », bibliothèque de Péron, recrute des bénévoles pour proposer des animations aux enfants de l'école du village de 3 à 8 ans.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter au no. de téléphone mentionné plus bas ou dans les locaux de la bibliothèque qui se trouve au-dessus de l'école. Merci d'avance pour votre aide précieuse.

La bibliothèque est ouverte : Le mardi de 16h30 à 18h00
 Le mercredi de 16h00 à 18h30
 Le vendredi de 16h30 à 19h00

Ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

No. de téléphone : 04.50.56.41.39 aux heures de permanences ainsi que le jeudi après-midi.
En dehors de ces heures, la présidente, Mme B. Collignon peut être jointe au numéro :
04.50.56.37.91

L'équipe de la bibliothèque

Forum des associations

Organisé en collaboration avec le comité des fêtes, ce forum aura lieu le

Samedi 11 Septembre 2004 de 10 h 00 à 17 h 00

À la Salle Champ Fontaine

Vingt associations se sont inscrites pour présenter leurs activités sous diverses formes; animation, stand, projection de vidéo, atelier....

Un animateur professionnel conduira le fil de la journée, le buffet et la buvette étant aux petits soins du Comité des Fêtes.

PORTRAIT DE FRANCK LEVRIER

Âgé aujourd'hui de 16 ans, il a grandi dans cette commune et poursuit ses études au Collège de St Genis Pouilly jusqu'à juin 2004 pour arriver en fin de 3^{ème}. Cette rentrée, il part en apprentissage d'installation Sanitaire en alternance avec une école de Cranve Sales. Il a commencé à s'intéresser aux pompiers car son père Henri fait partie du CPI de Peron. Voulant faire JSP (Jeune Sapeur Pompier), ses parents l'inscrivent donc à Bellegarde dans la section des jeunes car le canton de Peron dépendait de Bellegarde. Il passera 3 années à la Compagnie puis pourra se rapprocher en incorporant le Centre de Secours de Thoiry toujours en tant que JSP. Cette section consiste à former des Jeunes pompiers qui prendront le relais par la suite pour la longévité des Centres de Secours ou CPI. Les entraînements se déroulent 2 fois par semaine, le lundi soir ils font du sport et le samedi matin ils se familiarisent avec le matériel et font aussi des manoeuvres pour obtenir un certain niveau d'endurance.

Dans une année de JSP, il se passe beaucoup d'épreuves. Tout d'abord en Février, ils participent au cross, en Mai, il y a le parcours sportif, des épreuves athlétiques et en Juin le concours de manoeuvres et ils ont fini 3^{ème} de l'Ain au sprint de 100m.

Toutes ces compétitions se déroulent dans des villes différentes.

Et bien sur, lorsque l'on travaille dur, il y a des résultats, c'est pour cela qu'un 3 Juillet 2004 ces jeunes sapeurs pompiers de Thoiry se retrouvent champion de France à Rodez.

Je pense que pour en arriver là, il faut beaucoup de motivation et surtout le soutien de sa famille.

Pour Franck, il est aidé de son père qui encadre les entraînements de ces jeunes et soutenu par sa maman et de sa soeur qui sont allées l'encourager jusqu'à Rodez cette année.

Pour terminer ces 5 années d'apprentissage auprès des pompiers, Franck a obtenu son brevet de cadet, il peut dès à présent incorporer un centre d'intervention mais son désir étant de devenir un jour pompier De Paris, il préfère donc continuer encore une année de JSP à Thoiry.

Ce que Franck a fait est très bien pour son avenir et aussi pour celui de la population car nous aurons toujours besoin des pompiers.

Il faudrait qu'il y ait beaucoup plus de jeunes motivés comme lui et que les parents, la commune s'intéressent un peu plus à cette section de jeunes car pour réussir il faut se sentir soutenu.

Propos recueillis par Nadia avec l'accord des parents.



POMPIERS (suite)

BILAN OPERATIONNEL 2003				
SECTEUR CENTRE DE SECOURS	COMMUNES	CS/CPI	CPI SEUL	TOTAL
	Bellegarde sur valserine	846		846
	Billiat	14		14
	Chatillon en Michaille	134	28	162
	Confort	24	15	39
	Giron	17		17
Bellegarde sur Valserine	Injoux Génissiat	40	21	61
	Lancrans	36	15	51
	Léaz	12	20	32
	Montanges	12	7	19
	Saint Germain de Joux	30	7	37
total 1286	Villes	8		8
Chezery Forens	Chezery Forens	31		31
total 73	Champfromier	28	14	42
	Collonges	81		81
Collonges	Challex	29	20	49
	Farges	28	7	35
	Péron	51	18	69
total 260	Pougny	21	5	26
Lelex	Lelex	180		180
total 243	Mijoux	52	11	63
PAYX DE GEX				
SECTEUR CENTRE DE SECOURS	COMMUNES	CS/CPI	CPI SEUL	TOTAL
	Ferney Voltaire	475		475
	Ornex	107	40	147
Ferney Voltaire	Preveysin Moens	159		159
total 1218	Saint Genis Pouilly	322	115	437
	Divonne les Bains	519		519
	Grilly	32	11	43
Divonne les Bains	Sauverny	26	17	43
	Vernonnex	64	18	82
total 726	Vesancy	21	18	39
	Gex	493		493
	Cessy	20	45	65
	Chevry	40	19	59
Gex	Crozet	85	28	113
	Echenevex	58	39	97
total 933	Segny	75	31	106
	Thoiry	189		189
Thoiry	Saint Jean de Gonville	44	17	61
total 282	Sergy	20	12	32
Total groupement 8964				
Nous tenons à remercier les personnes pour leur participation lors du 14 Juillet.				
Nous vous donnons rendez-vous le 11 Septembre pour le forum des associations				
qui se déroulera à la salle Champ Fontaine .				
Le président de l'amicale				

« Les Licornes » de Saint-Jean de Gonville,

Club Twirling Bâtons et Pompons

Le Club reprendra ses entraînements :

*le lundi 6 septembre 2004 de 17h15 à 18h15 et

*le mercredi 8 septembre 2004 de 17h30 à 18h30

à la salle polyvalente de St-Jean.

Les inscriptions seront prises au cours de ces 2 soirées.

Les cours auront lieu les lundis et/ou les mercredis selon les groupes de niveau. Pour tout renseignements contactez : **C. Charvet 04.50.56.37.70**

UNE SEMAINE, C'EST 168 HEURES

Vous avez envie de consacrer UNE HEURE et quart à votre bien - être et à votre santé ? Vous aimeriez améliorer votre souplesse, renforcer vos muscles et gérer mieux le stress ? Vous désirez également répartir harmonieusement votre énergie entre corps et esprit ?

Venez nous rejoindre aux

Cours de Gymnastique du Dos et de Stretching

**une gymnastique douce pour femmes et hommes, pour tous les âges,
dans une atmosphère chaleureuse et détendue !**

Soyez le bienvenu à partir du lundi, 13 septembre 2004 à PERON

le lundi de 8h45 à 10h

le mercredi de 19h à 20h15

le jeudi de 9h00 à 10h15

Possibilité de travail individuel ou en petit groupe sur demande

lieu : bâtiment des sociétés ; 98, rue du Mail, Péron

renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03

e- mail : sygun@wanadoo.fr

Sygun Schenck: prof. de danse et de gymnastique diplômée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

La STRUCTURE d'ACCUEIL de PERON

(projet de Halte-Galerie itinérante)

Organise un DEPOT-VENTE

D'articles de seconde main:

-vêtements automne/hiver (0-10 ans)

-articles de puériculture et accessoires

-jeux (société, éducatifs, découverte)

Le samedi 9 octobre 2004 de 9h à 12h sous le préau de l'école de Péron

Contact: Viviane MARTI 04.50.56.48.27

Petit Léon

Dix heures ! C'est l'heure de la sieste. Un dernier calin, Petit Léon bat des paupières et serre très fort son ours... Enfin ! papa va pouvoir lire les nouvelles et préparer le repas, un moment de répit bien mérité.

Ah non ! Pas la perceuse. Léon crie, papa fulmine, les murs tremblent... Il faudra trouver le moyen de discuter paisiblement sans froisser la susceptibilité de monsieur Dumoulin.

En attendant, il faut faire face à ce monstre : LE BRUIT.

Léon est déjà installé dans la poussette : papa a trouvé une solution intermédiaire : allons à la boulangerie plus tôt que prévu, peut-être que Petit Léon s'endormira au retour sous le beau cerisier du parc.

La ravissante boulangère sert encore deux personnes !

Tout à coup, une horrible odeur de Diesel imprègne le délicieux parfum de pain fraîchement sorti du four... Et par-dessus le marché, il faut parler plus fort pour couvrir le ronflement du moteur qui tourne à vide. Qui donc a laissé son moteur allumé ! Papa jette un œil vers l'extérieur. Il n'y a personne dans la Peugeot qui vomit sur nous son essence nauséabonde.

Bon, la boulangère sourit, c'est à nous ! « une Parisienne s'il vous plaît ! Merci bien Madame, bonne journée à vous aussi ! »

Le gros monsieur qui se trouvait là avec sa bouille plutôt joviale ouvre la portière de la Peugeot. Que faire ? Et s'il rétorquait :

» Mêlez-vous donc de vos affaires ! » Lui répondrai-je :

« Justement ! »

Bon laissons, on n'en fera rien ! Le pain est payé et Petit Léon s'est endormi sous le poids du sommeil qui s'empare de lui malgré tout.

En attendant que les trous de Monsieur Dumoulin soient percés, allons nous poser dans le parc !

Mais où va donc ce rouleau compresseur qu'il faut laisser passer avant de traverser...

Ah ! non, pas au bord du parc ! Inutile de discuter, les ouvriers ne font qu'exécuter leur travail pour le *bien de la communauté*. Petit Léon ouvre les yeux, Papa se rend à la mairie pour se renseigner... EH bien ! le petit Péronnais, pardi !

En attendant de rédiger un article, on rentre à la maison...Maman va bientôt rentrer... Comment lui dire : » Petit Léon n'a pas dormi, Je n'ai rien pu faire... Peux-tu toi-même préparer le repas ? »

Maman la magicienne a tout préparé en un rien de temps, nous voici installés sur la terrasse.

Ah non ! la caravane du voisin qui rentre de vacances ! Passe encore. Mais où est passé le conducteur.

Pourquoi n'éteint-il pas son moteur lui non plus ! Et, sans exagérer, cela fait hurler les chiens de Madame Dufour ! Est-ce Péron... Espérons que, ce soir, Petit Léon ne subira pas les basses qui font exploser les murs... Car le fils de monsieur Dumoulin est féru de techno ! Et nous de silence...

Calendrier des Fêtes

SEPTEMBRE 04			
Samedi 4	BOULES ET PETANQUE	CONCOURS ENTRE SOCIETAIRE AVEC REPAS	Salle Champ Fontaine
Vendredi 10	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 11	COMITE DES FETES	JOURNEE DES SOCIETES	Salle Champ Fontaine
Dimanche 26	CLUB DES AINES	KERMESSE	Salle Champ Fontaine
OCTOBRE 04			
Vendredi 1	BOULES	LOTO	Salle Champ Fontaine
Samedi 2	BIBLIOTHEQUE	SOIREE ROCK	Salle Champ Fontaine
Vendredi 8	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 9	LE VERGER TIOCAN	PORTE OUVERTE	
Dimanche 10	LE VERGER TIOCAN	PORTE OUVERTE	
Samedi 16	SOU DES ECOLES	JOURNEE D'AUTOMNE	Salle Champ Fontaine
Dimanche 31	PAROISSE	LOTO	Salle Champ Fontaine
NOVEMBRE 04			
Vendredi 5	COMITE DES FETES	CONCOURS DE BELOTE	Salle Champ Fontaine
Samedi 6	SOU DES ECOLES	BOURSE AU SKI	Salle Champ Fontaine
Vendredi 12	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 20	SOU DES ECOLES	LOTO	Salle Champ Fontaine
Samedi 27	FOOT	LOTO	Salle Champ Fontaine
DECEMBRE 04			
Samedi 4	COMITE DES FETES	TELETHON	Salle Champ Fontaine
Samedi 4	SOU DES ECOLES	VENTE DE SAPINS	Salle Champ Fontaine
Vendredi 10	TIOCANIE	REPETITION	Salle du Conseil
Vendredi 10	PETANQUE	CONCOURS DE BELOTE	Salle Champ Fontaine
Dimanche 12	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	St Jean de Gonville
Vendredi 17	SOU DES ECOLES	ARBRE DE NOEL	Salle Champ Fontaine
Samedi 18	CLUB DES AINES	REPAS	Salle Champ Fontaine
Vendredi 31	FOOT	REVEILLON	St Jean de Gonville



**Association des Personnes Handicapées
du Pays de Gex, leurs parents et amis**

Siège social:

**419, Rue de l'Europe Résidence Robert Schuman
01630 St Genis-Pouilly Tél. 04 50 42 28 05**

LOTO

**25 septembre 2004 à la salle des Fêtes de Thoiry,
à partir de 20h30.**

**Les recettes de ce loto complètent chaque année le finan-
cement du secteur loisirs des enfants handicapés**

Le PORTRAIT

Aujourd'hui, Catherine et Denis NEDELEC, gérants de l'Auberge de la Fruitière, Hôtel, Bar, Restaurant à PERON

Catherine et Denis NEDELEC, exercent aujourd'hui dans un bâtiment qui a forgé l'histoire de notre commune dans le passé. Comme son nom l'indique, il était « La Fruitière » où une forte activité rythmait la vie des gens: fabrication de fromages et de beurre avec le lait des producteurs locaux, services aux clients du lait au détail... La Fruitière était aussi un grand lieu de rencontres. En somme, Catherine et Denis sont en train de réactiver une animation de centre de village, mise en sommeil, après l'arrêt de la collecte du lait. Pour Denis, cette animation se répercute même au-delà des frontières de la commune.

Parents d'un garçon et d'une fille, ils sont originaires de régions différentes: si Denis est un gessien de FERNEY, son épouse est née en Saône et Loire (Châlons-sur-Saône). Leur parcours débute à l'Auberge Challaisienne, où ils se rencontrent, puis au Chanteclair de Ferney. Catherine poursuit ses activités dans la région, alors que son époux exercera ses talents dans le canton de Vaud en SUISSE: à Lausanne au côté d'un ancien chef de Girardet, au Beaurivage de Nyon, au BG Café de Lausanne où il sera chef de cuisine.

En s'installant à l'Auberge de la Fruitière, tous deux s'attachent à créer une décoration chatoyante « afin, disent-ils, de retranscrire une certaine ambiance qui rappelle l'histoire des lieux, sans être pompeuse, pour éviter une sélection de la clientèle ».

Après plus de 6 mois d'activité, les conditions de travail se sont améliorées, car les débuts furent difficiles pour cause de travaux non terminés. Certains détails, et non des moindres, sont encore à régler: la classification en 2**N par exemple pour l'hôtel.

Denis précise que le restaurant représente l'activité principale, celle de l'hôtel étant plus restreinte. Cette situation est due à un défaut de signalétique, aujourd'hui en cours de résolution. L'arrivée de l'Eco-marché et à moyen terme du collège n'aura pas un impact sensible, mise à part les services de proximité.

Chacun sait que l'installation de nouveaux arrivants dans un village tel que le nôtre est diversement apprécié, surtout lorsqu'une activité commerciale et de contact y est associée. Pour Denis, Péron et ses environs fournissent l'essentiel de la clientèle de l'établissement. Avec son épouse, ils ont ressenti un sentiment de jalousie émanant de certaines personnes, attitude qu'ils ont du mal à comprendre. Et d'insister, je cite « nous remercions les personnes qui s'inquiètent pour notre santé financière(faillite), mais nous étions juste partis en vacances(référence à la fermeture d'Août). L'entreprise va bien. Nous avons été choisis sur dossier pour travailler ici, et si ce n'était pas nous, d'autres auraient été pris. Nous ne comprenons pas certaines rancœurs qui se manifestent à notre égard, ainsi qu'à celui de nos enfants et de notre personnel».

A titre personnel, j'ajouterai que la commune a la chance de proposer une grande diversité d'accueil avec l'Auberge, le Café du Branlant et le Bar Tabac Chez l'Hibou. Chacun peut y trouver l'ambiance et les menus qui comblent ses envies du moment.

Maxime COLLET

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéros 35 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 19 novembre 2004.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

PETITES ANNONCES

L'histoire des villages de la commune de PERON par Monsieur PONCET, instituteur à PERON.

La souscription pour éditer ce recueil continue jusqu'à l'automne(fin octobre). Le nombre de personnes déjà inscrites est presque atteint pour procéder à sa parution. Alors faites vous connaître en venant directement à la mairie aux heures d'ouverture, ou en renvoyant le bulletin ci-joint au secrétariat. Nous pensons être en mesure de vous donner les instructions pour obtenir le nombre d'exemplaires désiré.

Mairie au 04 50 56 31 08 ou

Maxime COLLET au 04 50 56 32 34 email: maxime.collet@worldonline.fr

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PERON

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Nombre d'exemplaire désiré: _____

Signature: _____

A retourner à MAIRIE 1 Place Saint Antoine 01630 - PERON

Vente de brioches pour l'ADAPEI le week-end du 16 et 17 octobre.

Dame fait votre repassage à domicile
Tél: 04.50.56.45.27

VENTE & DON

—Table de cuisson PHILIPS à encastrer, comportant trois plaques au gaz
+ une électrique

Presque neuve = 120 € avec en cadeau frigo Bosch usagé 250 litres

—2 Roues neige 145SR14 (pour BX etc..) Radial Good-Year Peu roulé.

Prix à débattre.

Tel 04.50.56.32.86 Roger Anthoine

LES MESSES